

Les services de l'État dans le Val-d'Oise

Santé

La lutte contre l'habitat insalubre dans le Val-d'Oise

Agence Régionale de Santé (ARS)

Accident vasculaire cérébral : appelez le 15 !

Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Les chenilles urticantes

Cas de rage animale dans le Val-d'Oise -

Recherche des personnes et animaux en contact

Bilan de la qualité des eaux de loisirs dans le Val-d'Oise

Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Mise à jour le 26/10/2017

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible et inodore. Chaque année, à l'approche de l'hiver, il est responsable de plusieurs milliers d'intoxications dont une centaine de décès qui peuvent être prévenus par des gestes simples.

Les symptômes sont des maux de têtes, des vomissements, des vertiges voire des décès. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- ▢ Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- ▢ Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- ▢ N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : brasero, barbecue, cuisinière, etc.
- ▢ Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En cas d'urgence

Quand un appareil de chauffage ou de cuisson est en marche à votre domicile, et que vous avez mal à la tête, envie de vomir, ou si vous vous sentez mal, c'est peut-être le signe qu'il y a du monoxyde de carbone chez vous :

- ▢ ouvrez les fenêtres et les portes,
- ▢ arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson, sortez de chez vous.

Appeler les urgences en composant le 15, le 18 ou le 114 pour les personnes malentendantes.

Pour en savoir plus :

- Ministère chargé de la santé : <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/intoxications-au-monoxyde-de-carbone>
- Site de Santé Publique France : <http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Intoxications-au-monoxyde-de-carbone>
- Santé publique France propose un dépliant destiné au grand public présentant les dangers du monoxyde de carbone : <http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1243.pdf>

